

## **WAGA ENERGY**

Société anonyme au capital de 247 883,43 euros  
Siège social : 5 Avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens  
809 233 471 R.C.S. Grenoble  
(la « **Société** »)

---

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA** **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **EN DATE DU 10 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Et le 10 février, à 15h,

les membres du Conseil d'Administration de la Société (le « **Conseil d'administration** » ou le « **Conseil** »), se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président Directeur Général effectuée par mail à chacun d'eux en date du 4 février 2025.

#### **Sont présents ou représentés :**

- Monsieur Mathieu Lefebvre, Président Directeur Général et administrateur,
- Monsieur Guenaël Prince, administrateur,
- La société Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration (ALIAD), administrateur, représentée par Madame Séverine Adami,
- La société Starquest, administrateur, représentée par Monsieur Arnaud Delattre,
- La société Noria Invest Srl, administrateur, représentée par Monsieur Christophe Guillaume,
- Madame Anna Creti, administrateur,
- Madame Anne Lapierre, administrateur,
- Madame Christilla de Moustier, administrateur,
- Monsieur Dominique Gruson, administrateur,
- Madame Anne de Bagneux, administrateur,
- 

#### **Est absent et excusé :**

- La société Tertium Invest, censeur, représentée par Monsieur Stéphane Assuied.

#### **Assistent également à la séance sur invitation du Conseil :**

- Monsieur Jean-Michel Thibaud, DAF Groupe,
- Madame Marie-Amélie Richel, co-DAF adjointe,

- Madame Delphine Bristiel, Directrice Juridique,
- Deux représentants du Comité Social et Economique de la Société : Edoardo Trottoni et Adrien Grégoire,

La séance est présidée par Monsieur Mathieu Lefebvre (le « **Président** »), lequel constate que plus de la moitié des membres en fonction du Conseil d'administration assistent à la réunion et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

(...)

11. Constatation des exercices de BSPCE intervenus au cours du 2d semestre 2024 et de l'augmentation de capital social consécutive
12. Modification corrélative des statuts
13. Pouvoirs pour formalités

(...)

### **CONSTATATION DES EXERCICES DE BSPCE INTERVENUS AU COURS DU 2D SEMESTRE 2024 ET DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL CONSECUTIVE**

Le Conseil d'administration au vu :

- de l'attestation d'exercice de 5.100 BSPCE par M. Laurent Barbotin, en date du 10 juillet 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 16 239,42 euros correspondant à la souscription de 5.100 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 1.500 BSPCE par Mme Amel Trari, en date du 9 août 202, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4 776,30 euros correspondant à la souscription de 1.500 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 4.000 BSPCE par M. Vincent Tisseire, en date du 1er août 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 40.000 euros correspondant à la souscription de 4.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 19 août 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 31 juillet 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 32.699 BSPCE par M. Marco Venturini, en date du 23 octobre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 104 120,16 euros correspondant à la souscription de 32.699 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros

- (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE par M. Vincent Tisseire, en date du 18 octobre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 14 octobre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 30 octobre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 14 novembre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 20 novembre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE par M. Vincent Tisseire, en date du 27 décembre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 400 BSPCE par M. Quentin Mahot, en date du 27 décembre 2024, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 4.000 euros correspondant à la souscription de 400 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse).

**constate, à l'unanimité des membres présents et représentés,** l'augmentation du capital social à concurrence d'un montant nominal total de 560,99 euros par émission de 56.099 actions nouvelles de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune, souscrites comme indiqué ci-dessus et créées avec jouissance à compter de ce jour ;

**constate, à l'unanimité des membres présents et représentés,** que le capital est en conséquence porté de la somme de 247.322,44 euros à la somme de 247.883,43 euros divisé en 24 788 343 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;

**décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,** que les 56.099 actions nouvelles de la Société feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le

marché Euronext Paris au compartiment B sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société.

## **MODIFICATIONS CORRELATIVES DES STATUTS DE LA SOCIETE**

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration **décide, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier l'article 7 (Capital) des statuts de la Société à compter de ce jour, comme suit :

### **« ARTICLE 7 – CAPITAL**

#### **7.1. Apports en nature**

*(article inchangé)*

#### **7.2. Capital**

*Le capital social s'élève à **deux cent quarante sept mille huit cent quatre-vingt trois euros et quarante-trois centimes (EUR 247.883,43)**.*

*Il est divisé en **vingt quatre millions sept cent quatre-vingt huit mille trois cent quarante trois (24.788.343) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.** »*

## **POUVOIRS POUR FORMALITES**

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir dans les meilleurs délais toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révéleraient utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises au cours du présent Conseil d'administration.

(...)

-oOo-

Conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, le présent extrait est signé électroniquement par le signataire. Il reconnaît et convient que les signatures électroniques via DocuSign, qui sont conformes au règlement européen n°910/2014, ont été utilisées pour l'exécution des présentes par son signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:  
**Mathieu LEFEBVRE**  
8DDB778DCB33400...

**Monsieur Mathieu Lefebvre**

Président de séance